

EUROCAST BRIVE

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes - 2025

Nous publions aujourd'hui notre note concernant l'index de l'égalité salariale mis en place par le gouvernement.

Madame Muriel Pénicaud, Ministre du travail et Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'état chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, ont annoncé le 22 novembre 2018 la création de l'index de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet index permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine et, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives. L'objectif : supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Notre résultat

Après plusieurs années d'engagement et d'initiatives en matière d'égalité professionnelle, cela nous a permis pour l'année 2025 d'obtenir la note :

88 / 100

Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 40 points

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentation individuelle : 35 points

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0 point

Notre ambition :

L'ambition de la SOCIETE EUROCAST BRIVE en termes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de consolider nos engagements et de rester dans ce domaine parmi les meilleurs employeurs du secteur industriel.

EUROCAST BRIVE

ZI le Teinchurier – 14 avenue Cyprien Faurie

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Tel. : +33 (0) 5 55 88 90 50

S.A.S.U. au capital de 40 000€ - RCS Brive 514 050 467 - Siret 51405046700018 - APE 2453Z - TVA : FR 65 514 050 467